



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 32047

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées les premiers enseignements que le Gouvernement tire du programme de dépistage du cancer du sein.

Texte de la réponse

La généralisation du programme de dépistage organisé du cancer du sein fait partie des 70 mesures du plan de mobilisation nationale de lutte contre le cancer annoncé au mois de mars 2004 par le Président de la République. Il s'adresse aux femmes de cinquante à soixante-quatorze ans. Aujourd'hui, le dispositif est mis en place dans l'ensemble des départements. Une campagne nationale de communication a été lancée par le ministère de la santé et l'assurance maladie, avec le soutien de la Ligue nationale contre le cancer, en mai 2003 et a été poursuivie en 2004. Elle s'adresse aux professionnels de santé notamment aux radiologues, aux femmes et aux structures de gestion. Afin d'améliorer le taux de participation des femmes, des actions en direction des populations spécifiques qui ne participent pas spontanément au dépistage (femmes en situation de précarité, d'isolement géographique...) vont être mises en place en 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32047

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 455

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 844